

REGLEMENT

«Festival d'Arts Contemporains dans les églises et sur l'eau» 2010

Objectifs :

Dialogue entre la création contemporaine, le patrimoine architectural religieux et le patrimoine naturel. Ceci au travers des églises, des plans d'eau, étangs et rivières sur le canton de Cloyes-sur-le-Loir.

Faire découvrir l'art aujourd'hui en milieu rural.

La manifestation se déroulera du **18 juin 2010 au 31 juillet 2010**

LES LIEUX ET LES ŒUVRES

Patrimoine religieux: Un artiste par église avec plusieurs oeuvres

Nous travaillons en étroite collaboration avec M.Olivier D'Espinay délégué paroissial sur la commune de Cloyes-sur le-Loir.

Les églises sont plus que tout autres lieux publics des espaces partagés. Lorsqu'une église sera confiée à un artiste, il prendra le temps de s'en imprégner. Tableaux, sculptures, installations seront créés spécialement pour le lieu où ils seront exposés. Un travail avec l'espace est souhaité en prenant en compte la dimension de l'église et son occupation actuelle.

L'artiste devra s'engager à respecter l'aspect culturel du lieu et son travail ne devra pas gêner en cas de cérémonie.

Patrimoine naturel: Une installation ou sculpture par lieu

Nous avons voulu pour l'édition 2010, faire évoluer le projet en incluant les nombreux étangs et cours d'eau du canton, nous aimerions y installer des sculptures ou des installations.

La manifestation proposera de mettre en relation des œuvres, des lieux, des publics, afin de co-produire des regards qui renouvelleront notre relation avec ces lieux et ces territoires et défendront, ce faisant, une certaine vision du patrimoine et de l'identité. L'œuvre et le lieu sont co-producteurs de forme et de sens que les visiteurs interprètent par le regard singulier qu'ils apportent.

- Nous recommandons aux artistes de visiter les lieux pour construire leur projet ou de consulter les photos sur le blog de l'association. Les photos du festival 2008 sont aussi sur le blog avec les différentes installations dans les églises.

-L'attribution définitive des lieux sera établie par l'association.

Matériaux:

- Les oeuvres sur l'eau ou au bord de l'eau devront être construites avec des matières non polluantes (pas de polystyrènes en contact avec l'eau, peintures ou produits toxiques ...).
- L'installation ne devra pas entraver le cours d'eau ni générer de bruits ou autre gêne pour le voisinage, les pêcheurs, les promeneurs...
- L'amarrage devra être très solide et tenir le temps de la manifestation, il faut donc éviter les cordages naturels ou en nylon.

Installation:

L'installation des œuvres se fera le week-end avant (le 12 et 13 juin).
L'installation finale devra être terminée pour le vendredi 18 juin 2010.
L'installation pourra se faire in situ. Elle devra être conforme au projet présenté.
Chaque artiste devra avoir son matériel pour s'installer et être autonome. Une aide technique pourra être prévue sur demande préalable.
Pour les installations sur étang une barque sera prévue ainsi que des bottes.
Les déplacements sur place ne sont pas pris en charge, ni les frais de matériels non prévus.

-L'installation devra tenir toute la durée du festival.

LES ARTISTES

- 15 artistes maximum participeront au festival : 7 dans les églises et 7 sur l'eau et 1 dans le lavoir de Courtalain.
- Tous les artistes devront être professionnels, le festival n'est pas ouvert aux amateurs.
- Nous donnons la priorité aux artistes de la région centre. Le festival reste ouvert aux artistes des autres régions dans la limite des places disponibles.
- Les artistes peuvent présenter plusieurs projets.

Présence :

Les artistes devront absolument être présent pour l'installation de leurs œuvres le week-end du 13 juin ainsi que le 18 juin pour le vernissage et le 1 août pour le décrochage. Deux journées à la rencontre du public seront également exigées, le 19 juin et le 31 juillet.

Indemnité et hébergement :

Un défraiement de 300 euros sera versé aux artistes courant octobre 2010. Celui-ci correspond aux frais de matériels et de transport.

- Un hébergement en gîte est prévu pour les artistes pour trois nuits : 1 nuit le week-end de l'installation, 1 nuit le soir du vernissage et 1 nuit pour le décrochage. Si les artistes souhaitent rester plus longtemps les frais seront à leur charge. Les repas ne sont pas prévus, mais il sera possible de cuisiner dans le gîte.

Assurances :

- Les artistes devront avoir une assurance responsabilité civile.
- Les œuvres dans les églises seront gardées et les lieux assurés. Nous n'assurerons pas les œuvres. Pour les installations extérieures, nous n'assurerons pas les œuvres.

Engagement :

- Les œuvres finies devront être identiques au projet présenté. Un engagement écrit devra être signé en février 2010 par les deux parties .
- En cas de non respect de cette convention, l'association pourra annuler son engagement envers l'artiste sans verser aucune indemnité.
- L'artiste s'engage à adhérer à l'association si sa candidature est retenue. Le prix de l'adhésion est de 15 euros.

Candidature :

Les dossiers sont à renvoyer par la poste avant le 31 décembre 2009 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**ASSOCIATION ESPACE COMMUN
LE VAL D'YRON
28220 CLOYES SUR LE LOIR**

Adresse mail pour tout autre renseignement :
espacecommun@hotmail.fr

Blog : <http://espacecommun-association.blogspot.com/>

Pour tout retour de dossier merci de prévoir une grande enveloppe affranchie à l'adresse de l'artiste.

Constitution du dossier :

- 1-La fiche de candidature jointe remplie et signée
- 2- Un curriculum vitae d'artiste.
- 3- Au moins trois visuels d'œuvres déjà réalisées d'un format correct (A5 minimum)
- 4- Un projet d'installation comprenant:
 - Dessin, photo ou montage avec légende, titre.
 - Un texte explicatif complet comprenant les éléments suivants :
 - * L'explication de/des œuvres détaillées.
 - *La/les fiches techniques avec la présentation des matériaux, du système d'accrochage ou de câblage, les dimensions précises de/des œuvres, son emplacement éventuel (voir les photos sur le blog)
 - *Les besoins spécifiques pour l'installation (aides, matériels...)

FICHE DE CANDIDATURE

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste (s'il y a lieu) :

Adresse :

Numéro de téléphone fixe et portable :

Adresse mail :

Adresse de site ou blog :

Technique :

Nombre d'œuvres proposées :

Lieu envisagé :

Je soussigné(e), M _____ m'engage à me conformer en tous points aux conditions du règlement de la manifestation, et à toutes celles que l'association pourrait être amenée à adopter par la suite.

Je déclare renoncer à tout recours contre celle-ci, ses assureurs et les propriétaires des locaux loués, en cas de vols, pertes ou dommages qui pourraient survenir à mes œuvres et matériels exposés, ainsi que sur moi-même et bénéficier d'une assurance civile en mon nom propre.

Des cérémonies et concerts peuvent avoir lieu pendant le festival et je laisse l'association Espace Commun déplacer mon travail si cela s'avère nécessaire. Je m'engage aussi à respecter les lieux et à ne pas percer ou dégrader les murs des églises. Aucun prix ne devra être affiché sur place.

L'association s'engage à verser les indemnités dès réception des aides publiques.

Fait à _____, le _____

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »)



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

